



Devenez propriétaire
d'un logement HLM !

“ Vous souhaitez devenir
propriétaire en bénéficiant
d'avantages exclusifs et
d'un prix attractif,
n'attendez plus !

”



Les candidats à l'accession, respectant les plafonds de ressources de l'accession sociale, bénéficient d'une double garantie sur une durée de 10 ans après l'achat :

“ garantie de rachat du logement & garantie de relogement ”

Définir son projet immobilier

- Maison ou appartement : quel usage ? terrain, balcon, étage ?
- Ville ou campagne : avantages & inconvénients
- Surface du logement : quels sont mes besoins ?
- Nombre de chambres : composition familiale
- Orientation des pièces de vie : luminosité, confort, vue...



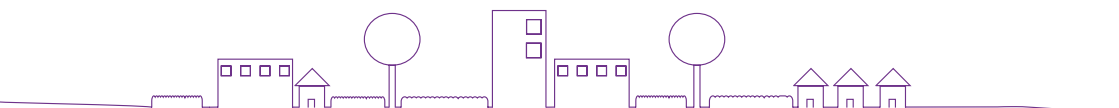
Définir son budget

- Prévoir des travaux en fonction du budget global (travaux énergétiques)
- Frais de notaires réduits : 2 à 3%
- Assurance
- Taxe foncière, à demander au vendeur ou au notaire
- Consommation courante (électricité, eau, gaz, etc.), demander au vendeur sa consommation.
- Charges de copropriété, si résidence ou appartement (voir syndic ou représentant)
- Entretien et réparations du logement

Rechercher le bien en fonction du budget

- Lieu : quelle ville ? quel quartier ?
- Ecoles & transports : renseignements auprès de la mairie
- Commerces
- Visiter le centre-ville

A vos côtés...
pour mieux vivre
votre habitat



Visiter le bien

- Etudier les travaux éventuels
- Examiner les diagnostics : DPE (Diagnostic de Performance Energétique), amiante, plomb, électricité, assainissement...
- Se rapprocher du vendeur sur la nature du bien

Offre d'achat

- Constitution du dossier : pièce(s) d'identité, livret de famille, avis d'imposition
- Proposition écrite de l'offre d'achat
- Examen du dossier et de l'offre par l'organisme HLM



Signature du compromis de vente

- Acompte au notaire : 5 à 10% en déduction du prix de vente
- Délai de rétractation de 10 jours (courrier RAR)
- Vente : délai d'environ 3 mois

Obtention d'un financement auprès d'un établissement bancaire ou courtier

Pièces à fournir : pièce(s) d'identité, 3 derniers bulletins de salaire, 3 derniers relevés de comptes bancaires (apport personnel), justificatifs situation familiale (livret de famille, mariage, pacs,...), justificatifs de domicile & avis d'imposition.

Signature de l'acte de vente

- Versement des fonds au notaire : prévoir quote part taxe foncière
- Etat des lieux lors de la visite avant signature vente
- Remise des clefs & explications sur le fonctionnement des équipements du logement

Pensez à souscrire une assurance habitation et à ouvrir vos contrats auprès des fournisseurs d'énergie et d'eau.

Bonne installation !





Plus d'informations sur notre site internet

www.loir-et-cher-logement.fr

ou par téléphone au

0254 555 381

A vos côtés...
pour mieux vivre
votre habitat

13 rue d'Auvergne - BP 33184 - 41033 BLOIS Cedex
S.A. au capital de 39.000€ créée le 22 mars 1958 - RC BLOIS B 595 820 200
SIRET 595 820 200 000 11 - CCP Paris 17 063.94 G

  Loir&Cher Logement - Cogeco

